

**NOTE AUX REDACTIONS
SUR L'ACCUEIL DE MINEURS EN CONTRAT DE SERVICE
PAR LES CENTRES EPIDE**

Créé en août 2005 et placé sous la triple tutelle des ministères de la Défense, de l'Emploi et de la Ville, l'EPIDE est un établissement public qui compte 20 centres accueillant des jeunes âgés de 18 à 25 ans particulièrement éloignés de l'emploi (retard ou échec scolaire, sans diplôme ni qualification professionnelle, sans emploi, en risque de marginalisation) et qui font acte de candidature volontaire. La mission de l'EPIDE est l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes au terme d'un parcours pédagogique pouvant aller de 8 à 24 mois, exclusivement dispensé sous le régime de l'internat de semaine : ce parcours vise à restaurer la confiance et l'estime de soi ainsi que l'acquisition de l'autonomie et les codes et savoirs de base nécessaires pour devenir employable. Le programme conjugue simultanément un travail en profondeur sur le savoir-être, une formation générale comprenant une mise à niveau scolaire et la mise en œuvre d'un projet professionnel devant déboucher sur l'emploi.

L'inspiration du projet pédagogique est double : il vient en partie du modèle militaire pour le cadre structurant et du modèle des travailleurs sociaux à travers l'accompagnement personnalisé et individualisé au plus près des besoins de chaque jeune et des attentes de son futur employeur.

Plus de 80% des jeunes qui vont au bout du parcours sont insérés grâce aux partenariats noués entre l'EPIDE et de nombreuses entreprises.

C'est l'originalité de la démarche ainsi que les résultats obtenus auprès de ces jeunes majeurs qui font que l'EPIDE a été sollicité pour élargir sa mission auprès d'un public plus jeune, ayant déjà eu affaire à la justice.

L'ACCUEIL DE MINEURS EN CONTRAT DE SERVICE PAR LES CENTRES EPIDE

La philosophie de ce dispositif :

- Les centres EPIDE ne sont pas des centres fermés et ne sont pas appelés à le devenir : il est donc important que les prescripteurs comme notamment les juges ainsi que les jeunes et leurs familles aient une bonne connaissance de ce qu'est le programme pédagogique dispensé par l'établissement. Le [contrat de service](#) qui sera proposé à ces jeunes pourra aller de 6 à 12 mois et sera présenté à des jeunes à même de vivre la vie en collectivité et en internat et qui auront donné leur accord pour rejoindre un centre. Le directeur du centre qui aura eu connaissance de l'intégralité du parcours du jeune prendra au final la décision d'admettre ou non ce jeune au sein de son centre.
- Toute la philosophie de l'EPIDE est de tendre la main à des jeunes qui veulent sortir de la spirale de l'échec et qui, par leurs efforts et grâce à l'accompagnement de la communauté pédagogique, veulent retrouver des perspectives d'avenir pérennes. Il n'est donc pas question pour l'EPIDE de stigmatiser d'une quelconque manière ce public futur qui sera accueilli par l'établissement, ni de les mettre à part au sein des centres, mais au contraire de les intégrer le plus possible aux autres jeunes.

Les jeunes mineurs, qui auront accepté cette proposition et dont la candidature sera retenue par les centres EPIDE, seront donc totalement intégrés au sein des groupes de jeunes majeurs et suivront un programme pédagogique similaire à celui de leurs aînés avec néanmoins quelques nécessaires aménagements notamment au plan du soutien psychologique. Les centres EPIDE disposeront de personnel supplémentaire et un plan de formation est prévu dès fin janvier 2012 pour compléter les savoirs pédagogiques et psychologiques nécessaires à l'accueil de mineurs. Ces jeunes qui tentent leur chance en optant pour le contrat de service en EPIDE seront traités de la même manière que leurs aînés et l'EPIDE s'engage à conserver les informations sur ces jeunes de manière confidentielle.

L'EPIDE accueillera donc des **volontaires juniors** (nom donné aux mineurs) aux côtés des volontaires à l'insertion accueillis déjà jusqu'ici.

L'objectif du contrat de service en EPIDE est de permettre à ces jeunes mineurs d'être à même soit de pouvoir reprendre un parcours de formation classique, soit d'obtenir un contrat en alternance (apprentissage ou professionnalisation) à l'issue de leur parcours à l'EPIDE : ceux qui le souhaitent pourront également prolonger leur parcours à l'EPIDE à l'issue de leur contrat de service en s'inscrivant en tant que volontaire à l'insertion.

Les prochaines étapes :

- L'EPIDE a travaillé conjointement avec le ministère de la justice en particulier la DPJJ et ses ministères de tutelle pour rédiger les décrets d'application de la loi et un protocole d'accord entre l'EPIDE et la DPJJ.
- Les recrutements de personnels supplémentaires sont en cours et la formation des équipes va débiter d'ici la fin du mois de janvier.
- En parallèle, la DPJJ informera les STEMO et les centres organiseront des journées « portes ouvertes » dès février afin de permettre aux juges et à l'ensemble des acteurs professionnels concernés de se rendre dans les centres et disposer d'une information complète sur l'approche et le parcours pédagogique de l'établissement.
- L'accueil de jeunes mineurs sera progressif et devrait débiter en février : 166 places supplémentaires seront créées d'ici la fin de l'année 2012 pour accueillir ces volontaires juniors aux côtés des volontaires à l'insertion dans 15 des 20 centres EPIDE : pour des raisons liées à leur implantation, les centres de Lanrodec (22) et de Velet (71) ainsi que les centres d'Autrans (38), Annemasse Burdignin (74) et Saint-Clément-les-Places (69), qui seront regroupés à Lyon dans le courant de l'année, n'accueilleront pas de volontaires juniors avant 2013.

Nota Bene : Afin de ne pas stigmatiser les volontaires juniors et permettre aux équipes de s'engager pleinement dans cette nouvelle mission, les centres EPIDE n'accueilleront pas de visite de presse pendant au moins deux mois à compter de l'accueil des premiers volontaires juniors. L'établissement remercie par avance les rédactions de leur compréhension. Lorsque ce nouveau dispositif sera stabilisé, quelques visites pourront être possibles avec toutes les autorisations et contraintes liées aux mineurs (accord des intéressés, de leurs familles, des autorités de justice, visages floutés et prénoms modifiés...).

Contacts Presse EPIDE :

Nathalie Mouillet, Directrice Marketing et Communication

Tel : 01 46 65 28 15 / 06 72 66 70 88 - nathalie.mouillet@epide.fr

Mélanie Monneret, Chargée de Communication & Relations Publiques

Tel : 01 49 65 28 18 / 06 82 94 90 11 - melanie.monneret@epide.fr

Etablissement Public d'Insertion de la Défense - www.epide.fr